

VD_GERICHTE ZD13.014597 vom 27. November 2014

VD Tribunal cantonal, 2014-11-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_ZD13.014597

FR: VD_GERICHTE ZD13.014597 du 27 novembre 2014

IT: VD_GERICHTE ZD13.014597 del 27 novembre 2014

Erwägungen

E. 28

février 2013, la cause lui étant renvoyée pour complément d’instruction et nouvelle décision dans le sens des considérants.

- 22 - 6. a) En dérogation à l’art. 61 let. a LPGA, la procédure de recours en matière de contestations portant sur l’octroi ou le refus de prestations de l’AI devant le tribunal cantonal des assurances est soumise à des frais de justice (art. 69 al. 1bis LAI). Succombant, l’office intimé supportera les frais judiciaires arrêtés à 400 fr. (art. 49 al. 1 LPA-VD). b) Le recourant obtient certes gain de cause ; cependant, dès lors qu’il n’est pas représenté par un mandataire professionnel et que les éléments au dossier ne font pas état d’une situation exceptionnelle, il n’y a pas lieu de lui allouer de dépens (cf. art. 61 let. g LPGA et 55 LPA-VD ; ATF 110 V 134 consid. 7).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.